

PROGRAMME DE FORMATION

L'IA AU SERVICE DES EXPERTS-COMPTABLES

PUBLIC Experts-comptables, comptables, collaborateurs de cabinet	PRÉREQUIS Aucune connaissance préalable en IA. Pratique courante des outils du cabinet suffit.	FORMAT Présentiel	RYTHME Temps plein
DURÉE 1 jour — 6 heures	TARIF HT Sur devis	DÉLAI D'ACCÈS Entretien	ACCESSIBILITÉ PSH Nous consulter

OBJECTIFS

- **Identifier** les cas d'usage concrets de l'IA dans le quotidien du cabinet comptable : rédaction, synthèse, lecture de documents, communication client.
- **Utiliser** un assistant IA généraliste pour automatiser des tâches récurrentes et gagner en confort de travail.
- **Évaluer** la fiabilité des résultats produits par l'IA et détecter les erreurs ou hallucinations.
- **Appliquer** un cadre de bonnes pratiques intégrant secret professionnel, RGPD et gouvernance de l'IA au sein du cabinet.

PROGRAMME

Matinée : Comprendre et expérimenter l'IA dans le métier comptable

- **Panorama de l'IA pour la profession** : état des lieux, ce que l'IA sait faire et ne sait pas faire, cas d'usage métier concrets observés en cabinet.
- **Premiers pas pratiques** : prise en main d'un assistant IA sur des tâches courantes (reformulation d'un mail client, synthèse de réunion, brouillon de note).
- **Lire et synthétiser des documents** : faire résumer une note d'information, un courrier administratif ou un texte réglementaire pour gagner du temps de lecture.
- **Reporting client assisté** : transformer des éléments bruts en note de synthèse lisible pour un dirigeant non-comptable.

Après-midi : Sécuriser et structurer l'usage de l'IA au cabinet

- **Secret professionnel et données sensibles** : identifier les risques liés à la transmission de données clients à des outils d'IA, bonnes pratiques de confidentialité et d'anonymisation.
- **Gouvernance et charte IA** : construire une charte d'usage adaptée au cabinet, définir les rôles, les outils autorisés et les règles internes.
- **Conformité RGPD et cadre réglementaire** : obligations légales, AI Act européen, échéances réglementaires (dont août 2026), articulation avec le code de déontologie.
- **Plan d'action individuel** : chaque participant formalise ses priorités d'adoption et ses prochaines étapes concrètes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Démonstrations et ateliers pratiques** sur des cas issus du quotidien comptable, avec manipulation par chaque participant.
- **Études de cas métier** mettant en situation les enjeux de confidentialité et de conformité propres à la profession.
- **Co-construction d'une charte IA** adaptée au contexte de chaque participant, servant de livrable opérationnel à l'issue de la formation.